

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 DECEMBRE 2021

Date de Convocation : 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions à huis clos (mesures covid) sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

Etaient présents : Mmes GIRARD Caroline, MAIRE Blandine.
MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy,
GADRÉ Roger, LEVOIR Stéphane, MAGNIER Christophe,
SOMAZZI Laurent, VANDOOOLAEGHE Cédric,
SUEUR Charles.

Etait absent excusé : Néant.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 OCTOBRE 2021

Lecture du compte rendu de la réunion du 25 octobre 2021.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

PARTICIPATION ET SUBVENTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS PERMANENT « LES PETITS BOUTS DE CHOUX » DE FERRIERES

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 661,50 € au centre de loisirs les Petits Bouts de Choux pour les enfants ayant fréquentés le centre durant les vacances d'Hiver, de Juillet/Août et de la Toussaint 2021, soit 189 jours à 3,50 € (suivant délibération du Conseil Municipal du 13.10.2014 et le détail ci-dessous).

- Vacances d'Hiver 2021 : 4 enfants X 5 jours à 3,50 € = 70,00 €
1 enfant X 10 jours à 3,50 € = 35,00 €

- Vacances de Juillet 2021 : 2 enfants X 5 jours à 3,50 € = 35,00 €
1 enfant X 10 jours à 3,50 € = 35,00 €
1 enfant X 9 jours à 3,50 € = 31,50 €
4 enfants X 17 jours à 3,50 € = 238,00 €
d'Août 2021 : 5 enfants X 5 jours à 3,50 € = 87,50 €

- Vacances de la Toussaint 2021 : 3 enfants X 5 jours à 3,50 € = 52,50 €
2 enfants X 9 jours à 3,50 € = 63,00 €
1 enfants X 4 jours à 3,50 € = 14,00 €

La dépense sera inscrite au budget communal et imputée au chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé).

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2021 – VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2021 - N°2/2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires de crédits ci-après :

OBJETS DES DEPENSES : Participation supplémentaire au SMSOA de PISSY suite à la création du 2^{ème} lieu de restauration pour un montant de 1 284,00 €.

Diminution sur crédits déjà alloués :

Dépenses

* Chapitre 011, Article 615221 (bâtiments publics) – Somme de : moins 1 284,00 euros

Augmentation des crédits :

Dépenses

* Chapitre 65, Article 65548 (contribution aux organismes de regroupement - participation SMSOA) - Somme de : plus 1 284,00 euros

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'opérer les ouvertures complémentaires de crédits ci-dessus.

URBANISME – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS – CONVENTION AVEC AMIENS METROPOLE – AVENANT N°1

Le Conseil Municipal de la commune de BOVELLES lors de sa séance du 14 juin 2021 a décidé de renouveler la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 01 juillet 2021 jusqu'au 01 juillet 2027 avec Amiens Métropole.

Le Code des Relations entre le Public et l'Administration donne droit à toute personne de saisir l'administration par voie électronique (SVE). Concernant les autorisations d'urbanisme, cette possibilité doit être offerte à compter du 01 janvier 2022.

La loi ELAN impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'une téléprocédure leur permettant de recevoir et d'instruire de façon dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil d'Amiens Métropole a lors de sa séance du 04 novembre 2021 délibéré pour valider l'ouverture d'un GNAU, Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour les communes de la Métropole ainsi qu'un avenant aux conventions précisant les missions de chacun pour les dossiers déposés en dématérialisé auquel sont annexées les Conditions Générales d'Utilisation – CGU.

Le Conseil Municipal de la commune de BOVELLES,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration (*articles L 112-8 et suivants*)

Vu la loi ELAN (*article L 423-3 du code de l'Urbanisme*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 13 octobre 2014 et 14 juin 2021

Délibère, à l'unanimité des présents,

Article 1 : le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour les communes de la Métropole, lequel sera ouvert à compter du 01 janvier 2022 et adopte les Conditions Générales d'Utilisation CGU de ce guichet

Article 2 : le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention précisant les missions de chaque membre signataire pour les dossiers en SVE déposés via le GNAU

Article 3 : le Maire est autorisé à signer l'avenant 1 de la convention

Article 4 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

INSTAURATION DE LA DUREE ANNUELLE LEGALE DE TRAVAIL DE 1607 HEURES + JOURNEE DE SOLIDARITE

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la durée du temps de travail des agents de la fonction publique territoriale doit être fixée, en application de l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, à 1607 heures par an.

Il y a donc lieu de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de la Somme sur l'organisation du temps de travail et la journée de solidarité, la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 26 décembre 2001 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail étant insuffisante.

DELIBERATIONS D'AUTORISATION DE SUBVENTIONS DSIL et DETR

Le Conseil Municipal débat des dossiers pour lesquelles les demandes de subventions n'ont pas été octroyées en 2021.

La décision de refaire les demandes de subventions pour ces mêmes dossiers avant le 31 décembre 2021 pour 2022 est adoptée à l'unanimité.

*** TRAVAUX DE REMPLACEMENT CHAUFFAGE DE L'ECOLE DE BOVELLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement du système de chauffage de l'école Louis PERGAUD de la commune de BOVELLES par une Pompe à chaleur, pour un montant de travaux estimé à 32 866.60€ H.T., soit 39 439.92 € T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société Jacky SELLIER à SALEUX.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 31 551.93 € TTC
- Part communale : 7 887.98 € TTC

*** TRAVAUX DE REMPLACEMENT CHAUFFAGE DE LA MAIRIE DE BOVELLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement du système de chauffage de la mairie de la commune de BOVELLES par une Pompe à chaleur, pour un montant de travaux estimé à 29 639.60€ H.T., soit 35 567.52 € T.T.C.
Cette somme correspond au devis présenté par la Société Jacky SELLIER à SALEUX.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL 2021 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 28 454 € TTC
- Part communale : 7 113.52 € TTC

*** TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE ET PORTAIL AU CIMETIERE DE BOVELLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de suppression de la haie du cimetière suite à l'agrandissement de la parcelle cadastrale par le biais du remembrement et de la mise en place d'une clôture avec portail d'accès pour sécuriser ce lieu distant du village de BOVELLES, pour un montant de travaux estimé à 27 250.16€ H.T., soit 32 700.19€ T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société ID VERDE à AMIENS

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL 2021 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 26 160 € TTC
- Part communale : 6 540.19 € TTC

*** TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SOL DE L'ECOLE LOUIS PERGAUD – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION AUX EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation du sol de l'école Louis PERGAUD de la commune de BOVELLES par la dépose et repose d'un revêtement Vinylique en laie sur ré agréage, pour un montant de travaux estimé à 4 669.70€ H.T., soit 5 591.64 € T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société Cathy Peinture à Camon.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 2 236.65 € TTC
- Part communale : 3 354.98€ TTC

*** TRAVAUX RENOVATION ET ISOLATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation et d'isolation de la toiture de la mairie par la mise en place de panneau bac acier laqué double peau 40mm et isolation par soufflage de 27 cm de laine de roche, pour un montant de travaux estimé à 12 513.29€ H.T., soit 15 015.95€ T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la société Les Couvreur de Molliens à Quevauvillers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL 2021 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 12 012.76 € TTC
- Part communale : 3 003.19 € TTC

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Téléthon 2022 :

Monsieur le Maire informe que le Téléthon 2022 se déroulera à Bovelles le 1^{er} week-end de décembre 2022.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,